



FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2025

L'action éligible à l'appel à projet doit démarrer au plus tôt le **01/01/2025** et être terminée au plus tard le **31/12/2025**. Le compte-rendu de l'action avec le bilan financier (pages 4 et 5) devra suivre immédiatement à l'issue de l'action.

Faire 1 demande par projet éligible et 1 demande maximum par bloc projet.

FICHE ACTION PROJET « FORMATION PPF »

● Identification du demandeur :

Dispositif exclusivement destiné aux clubs affiliés. Le club demandeur doit compléter les fenêtres.

NOM :

Adresse :

Mail :

N° SIRET :

Représentant légal du comité ou personne en charge du dossier :

NOM :

Prénom :

Tél :

Mail :

Le projet concerne : **1 seul choix possible. Pour toute autre demande, remplir un autre dossier.**

❶ Projet de développement axé sur l'augmentation du nombre de licences.

❷ Accompagnement de la formation professionnelle d'un enseignant associée à un projet de développement.

❸ Complément aux Projets Sportifs Fédéraux 2025.

❹ Projets territoriaux de développement (uniquement pour les Organismes Territoriaux Délégués).



En déposant ce dossier, le club demandeur engage sa structure à fonctionner en conformité avec les textes officiels (licences, contrat club, honorabilité, qualification de l'encadrement, formations Dérives & VRL) et à respecter le contrat d'engagement

Dossier complet (pages 1 à 3) à déposer exclusivement par mail.

Date limite de dépôt : **30/06/2025**

Ne pas modifier la trame du document et respecter les espaces d'écriture

① DESCRIPTION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- **Intitulé du projet :**

Projet territorial FORMATION PPF

- **Contenu précis du projet :**

- **Déclinaison territoriale :**

Le projet territorial FORMATION PPF vise à permettre à des sportifs membres de structures du Parcours de Performance Fédéral en NOUVELLE-AQUITAINE, pôles Espoirs de LIMOGES, LORMONT, POITIERS et pôle FRANCE au CREPS de TALENCE, de commencer un parcours de formation en parallèle de leur parcours sportif et d'études.

Du fait des passerelles et équivalences avec le CQP ou le BPJEPS par blocs de compétences, la possibilité de débiter une formation fédérale devient la 1^{ère} étape d'un parcours en tant que futur enseignant.

L'accompagnement financier du parcours de formation est conditionné par l'implication du sportif du PPF au sein d'un projet de développement porté par le club support.

20 sportifs du PPF sont ciblés par le projet territorial FORMATION PPF avec une base de répartition de 4 sportifs par structure.

- **Précisions sur le projet de développement du club support :**

Activités proposées, publics encadrés, organisation du tutorat (nom, prénom, n° carte professionnelle du tuteur)

② OBJECTIFS DU PROJET

- **Objectifs généraux de l'action :**

Objectifs opérationnels :

- Intéresser progressivement un sportif du PPF à l'enseignement du judo.
- Diversifier le parcours judo avec une possibilité de reconversion à terme.
- Assurer la relève dans l'encadrement du judo néo-aquitain.
- Faciliter la mobilité ascensionnelle au sein de la filière de formation.

Références OKR : 3KR1 et 3KR2 des OKR de la FFJDA.

- **Objectifs ciblés du club support :**

③ MOYENS AFFECTÉS

En concertation avec le sportif, son professeur de club et/ou son tuteur, les membres de l'encadrement technique fédéral assureront les relais : entraîneur de pôle, responsable de formation.

Pour chaque sportif éligible, le club bénéficiera d'une aide FDT 2025 sur une base forfaitaire de 500 €.

- **Expression des besoins spécifiques du club support :**

④ ÉVALUATION

- **Indicateurs liés aux OKR :**

Nombre de sportifs du PPF en formation fédérale.

Taux de réussite à l'issue de la formation.

Evolution vers une formation à un diplôme professionnel.

- **Indicateurs spécifiques au club support :**

Comment sera mesuré l'impact de la personne formée dans le projet de développement du club ?

⑤ BUDGET PRÉVISIONNEL DU CLUB SUPPORT POUR LE

CHARGES	€	RESSOURCES	€
---------	---	------------	---

PROJET

		FDT 2025 FORMATION PPF	
TOTAL		TOTAL	

Toutes les informations doivent être exactes et sincères et pourront faire l'objet de vérifications.

L'article 441-7 du code pénal punit l'attestation de faits matériellement inexacts de 1 an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.

COMPTE RENDU BILAN FINANCIER

Faire 1 compte-rendu bilan financier par projet aidé.

Compte-rendu bilan financier complet à déposer exclusivement par mail à l'issue de l'action sans modifier la trame du document et en respectant les espaces d'écriture.

Contact Mail : secretariat.poitiers@nouvelleaquitaine-ffjudo.com

❶ COMPTE RENDU DE L'ACTION

- **Description détaillée de l'action mise en œuvre :**

Décrivez précisément la réalisation de l'action, dates ou périodes et lieux exacts, publics bénéficiaires, impact sur le nombre de licenciés, mesure de la fidélisation des pratiquants, impact sociétal ou environnemental, etc.

- **Les objectifs ont-ils été atteints ?**

Expliquez comment ou combien, si les objectifs ont été atteints ou dépassés, notamment le nombre de licences. Justifiez les écarts si les objectifs n'ont pas été atteints.

- **Justification de l'aide :**

Expliquez en quoi l'aide financière a permis la réalisation de l'action, justifiez les écarts entre le réel et le prévisionnel et les autres financements activés pour la réalisation de l'action.

② BUDGET RÉALISÉ

*Toutes les informations doivent être exactes et sincères et pourront faire l'objet de vérifications.
L'article 441-7 du code pénal punit l'attestation de faits matériellement inexacts de 1 an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende.*

CHARGES	€	RESSOURCES	€
		FDT 2025 FORMATION PPF	
TOTAL		TOTAL	